

Georgios Pavlidis

Confiscation internationale:  
instruments internationaux,  
droit de l'Union européenne,  
droit suisse



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE  
FACULTÉ DE DROIT

Schulthess § 2012  
ÉDITIONS ROMANDES

# Table des matières

Remerciements.....	V
Table des matières.....	VII
Abréviations.....	XIII
<b>INTRODUCTION</b> .....	1
1. La lutte contre la criminalité : les stratégies centrées sur les profits.....	3
2. La confiscation, la saisie et l'entraide judiciaire internationale.....	4
3. Les buts de la confiscation et son pouvoir dissuasif.....	4
4. Le crime « désorganisé » : la confiscation est-elle une réponse à un risque surestimé ?.....	6
5. La confiscation est-elle une « fragile bulle de savon » ?.....	7
6. La confiscation et les défis posés par l'internationalisation du crime.....	8
7. Les hypothèses et les objectifs de la recherche.....	9
<b>PREMIÈRE PARTIE : LES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX</b> .....	13
<b>I. La saisie et la confiscation dans les instruments internationaux</b> .....	15
1. La CEEJ (1959).....	15
2. La Convention de Vienne (1988).....	15
3. La Convention n° 141 du Conseil de l'Europe (1990).....	21
4. La Convention de l'OCDE contre la corruption (1997).....	24
5. La Convention n° 173 du Conseil de l'Europe (1999).....	26
6. La Convention de Palerme (2000).....	28
7. La recommandation n° 3 du GAFI (2003).....	30
8. La Convention de Mérida (2003).....	36
9. La Convention n° 198 du Conseil de l'Europe (2005).....	38
10. La confiscation du point de vue des droits de l'homme.....	40
<b>II. L'entraide à des fins de saisie et de confiscation dans les instruments internationaux</b> .....	45
1. La CEEJ (1959) et son deuxième Protocole (2001).....	47
2. La Convention de Vienne (1988).....	50
3. La Convention n° 141 du Conseil de l'Europe (1990).....	53

4. La Convention de l'OCDE contre la corruption (1997).....	58
5. La Convention n° 173 du Conseil de l'Europe (1999).....	58
6. La Convention de Palerme (2000).....	60
7. Les recommandations du GAFI (2003) en matière d'entraide.....	62
8. La Convention de Mérida (2003).....	65
9. La Convention n° 198 du Conseil de l'Europe (2005).....	69
10. Les investigations financières : la recherche et la localisation d'actifs dans un contexte international.....	71
11. L'entraide à des fins de confiscation du point de vue des droits de l'homme.....	76
<b>III. Le gel d'avoirs dans le contexte particulier de la lutte contre le financement du terrorisme.....</b>	<b>77</b>
1. Le régime ordinaire : la CRFT (1999).....	79
2. Le régime ordinaire : la Convention n° 198 du Conseil de l'Europe (2005).....	82
3. Le régime d'exception : les résolutions du Conseil de sécurité.....	83
4. Le régime d'exception des sanctions ciblées : perspectives.....	89
5. Le gel des avoirs terroristes et les garanties fondamentales.....	91
6. Les recommandations spéciales du GAFI (2001).....	93
<b>IV. Conclusions intermédiaires : les instruments internationaux en matière de confiscation.....</b>	<b>98</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE : LE DROIT DE L'UE.....</b>	<b>103</b>
<b>I. La coopération judiciaire pénale dans le cadre de l'UE.....</b>	<b>105</b>
1. La coopération judiciaire pénale dans le cadre de l'UE : du Traité de Maastricht (1992) au Traité de Lisbonne (2007).....	105
2. L'évolution du principe de reconnaissance mutuelle en matière de coopération judiciaire pénale.....	115
3. La coopération judiciaire pénale dans l'espace Schengen.....	119
<b>II. Les travaux de l'UE sur la question particulière de la confiscation internationale.....</b>	<b>122</b>
1. L'action commune 98/427/JAI.....	123
2. L'action commune 98/699/JAI.....	124
3. L'UEEJ (2000).....	127
4. La décision cadre 2001/500/JAI.....	131
5. Le Protocole UEEJ (2001).....	133
6. La décision cadre 2003/577/JAI.....	140

7. La décision cadre 2005/212/JAI.....	144
8. La décision cadre 2006/783/JAI.....	148
9. La décision cadre 2008/978/JAI.....	153
10. Quels mécanismes européens pour la coordination des procédures de saisie et de confiscation ? .....	160
<b>III. Les travaux de l'UE sur la question particulière de la lutte contre le financement du terrorisme .....</b>	<b>169</b>
1. La définition des « <i>actes terroristes</i> » au niveau de l'UE .....	169
2. La position commune 2001/931/PESC.....	170
3. Le règlement 2580/2001/CE.....	172
4. Le règlement 881/2002/CE.....	175
5. L'affaire SWIFT et les limites de l'« <i>asset tracing</i> ».....	177
6. La jurisprudence de la CJCE concernant les actes pris dans le cadre de la lutte contre le terrorisme .....	179
<b>IV. Conclusions intermédiaires : le droit de l'UE en matière de confiscation .....</b>	<b>182</b>
<b>TROISIÈME PARTIE : LE DROIT SUISSE.....</b>	<b>189</b>
<b>I. La confiscation dans le CP suisse.....</b>	<b>191</b>
1. La confiscation en vertu des articles 69 ss CP .....	191
2. La nature de la confiscation .....	192
2.1. D'autres normes de confiscation contenues dans le CP et les lois fédérales...	195
3. La compétence confiscatoire du juge suisse .....	196
3.1. L'application des articles 3 à 8 CP à la confiscation .....	196
3.2. La compétence locale en Suisse .....	199
3.3. La compétence matérielle.....	200
4. La confiscation d'objets dangereux en vertu de l'article 69 CP .....	201
4.1. L'objet de la confiscation .....	202
4.2. La commission d'une infraction et le lien de connexité.....	202
4.3. Le fait de compromettre la sécurité des personnes, la morale ou l'ordre public .....	205
4.4. Le principe de la proportionnalité .....	206
4.5. Questions de procédure.....	207
4.6. La prescription .....	208
5. La confiscation de valeurs patrimoniales en vertu de l'article 70 CP .....	208
5.1. La finalité de la confiscation de nature compensatoire.....	208
5.2. L'objet de la confiscation .....	209

5.3. La commission d'une infraction et le lien de connexité.....	210
5.4. La méthode du calcul de l'avantage illicite .....	213
5.5. La restitution immédiate au lésé .....	216
5.6. La protection des droits des tiers .....	218
5.7. Questions de procédure.....	221
5.8. La prescription .....	221
6. La créance compensatrice de l'Etat en vertu de l'article 71 CP .....	223
6.1. Les conditions d'application de l'article 71 CP .....	223
6.2. Le montant de la créance compensatrice .....	224
6.3. Questions de procédure.....	225
6.4. La prescription .....	226
7. La confiscation des avoirs d'une organisation criminelle en vertu de l'art. 72 CP .....	226
7.1. La notion d'organisation criminelle.....	227
7.2. Le pouvoir de disposition de l'organisation criminelle .....	229
7.3. Le renversement du fardeau de la preuve.....	230
7.4. Vers un renversement général du fardeau de la preuve pour les infractions du droit pénal économique ?.....	232
7.5. La protection des droits des tiers .....	235
7.6. La prescription .....	235
8. L'allocation au lésé en vertu de l'article 73 CP .....	236
8.1. Les conditions d'application .....	237
8.2. Questions de procédure.....	240
9. Le séquestre pénal .....	241
10. Le cas particulier du gel des avoirs dans la mise en œuvre des sanctions internationales.....	245
10.1. Le gel d'avoirs sur la base de l'art. 184 al. 3 Cst. féd. et de la LRAI.....	246
10.2. Le gel d'avoirs en vertu de la loi sur les embargos.....	247
10.3. La mise en œuvre du gel d'avoirs en vertu de la résolution 1267 (1999) .....	248
11. La conformité du droit suisse avec les instruments internationaux en matière de saisie et de confiscation .....	251
11.1. La Convention n° 141 du Conseil de l'Europe .....	251
11.2. La Convention de l'OCDE.....	253
11.3. La CRFT .....	253
11.4. La Convention de Vienne.....	254
11.5. La Convention n° 173 du Conseil de l'Europe .....	255
11.6. La Convention de Palerme.....	257
11.7. La Convention de Mérida.....	258
<b>II. L'entraide judiciaire à des fins de confiscation en droit suisse .....</b>	<b>262</b>

1.	Les formes de l'entraide judiciaire en droit suisse.....	262
1.1.	La distinction entre l'entraide judiciaire et l'assistance administrative.....	262
1.2.	La distinction entre l'entraide judiciaire et la collaboration policière.....	263
1.3.	L'entraide judiciaire accessoire.....	264
2.	L'entraide judiciaire en vertu de la CEEJ et du deuxième Protocole additionnel .....	264
2.1.	La CEEJ.....	264
2.2.	Le deuxième Protocole additionnel .....	265
3.	La loi sur l'entraide internationale en matière pénale (EIMP).....	266
3.1.	Les conditions générales de recevabilité d'une demande d'entraide à des fins de mesures provisoires ou de remise de valeurs .....	267
3.2.	L'entraide à des fins de mesures provisoires (article 18 EIMP) .....	271
3.3.	La remise d'objets dans le cadre d'une procédure d'extradition (article 59 EIMP).....	274
3.4.	La remise à titre probatoire (article 74 EIMP).....	277
3.5.	La remise de valeurs en vue de confiscation ou de restitution (article 74a EIMP).....	280
3.6.	L'exécution des décisions rendues à l'étranger (articles 94 ss EIMP) .....	285
3.7.	Les voies de recours .....	287
4.	La loi fédérale sur la restitution des avoirs illicites (LRAI) .....	289
4.1.	Le blocage des avoirs en vertu de la LRAI.....	291
4.2.	La confiscation en vertu de la LRAI : nature et buts.....	291
4.3.	Une forme nouvelle de présomption d'illicéité.....	292
5.	La loi fédérale sur la coopération avec la Cour Pénale Internationale (LCPI) .....	294
6.	La loi fédérale sur le partage des valeurs patrimoniales confisquées (LVPC).....	297
6.1.	Le partage sur le plan interne .....	298
6.2.	Le partage sur le plan international .....	298
7.	L'entraide judiciaire en matière pénale dans le cadre des Accords bilatéraux II conclus entre la Suisse et l'UE.....	301
7.1.	L'Accord sur l'association à l'acquis de Schengen .....	301
7.2.	L'Accord pour lutter contre la fraude .....	303
7.3.	L'Accord sur la fiscalité de l'épargne.....	305
8.	La conformité du droit suisse avec les instruments internationaux en matière d'entraide à des fins de confiscation.....	307
8.1.	La CEEJ.....	307
8.2.	La Convention n° 141 du Conseil de l'Europe .....	307
8.3.	La Convention de l'OCDE.....	308
8.4.	La CRFT .....	308

Table des matières

---

8.5. La Convention de Vienne.....	308
8.6. La Convention n° 173 du Conseil de l'Europe .....	309
8.7. La Convention de Palerme.....	309
8.8. La Convention de Mérida.....	309
<b>CONCLUSIONS.....</b>	<b>311</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>317</b>
A. Doctrine.....	317
B. Sources officielles .....	335
<b>Registre de mots clés .....</b>	<b>343</b>